



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
15 juin 2010

Date d'affichage
15 juin 2010

Objet de la délibération
*Direction des finances – Service
finances – Vote du compte
administratif 2009 - Affectation
du résultat d'exploitation de
l'exercice 2009 - Budget de
l'assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 9

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-
CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-
BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

Procurations :

ROUX Jean-Paul donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,
FOREST Marie-Paule donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le conseil municipal,

réuni sous la présidence de monsieur le maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009.

- ce jour

CONSIDERANT l'instruction M49



Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 530 590,05 €.

Où l'exposé de monsieur le maire,

Après avoir obtenu toutes explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à la majorité de ses membres présents,

CONFIRME l'affectation du résultat d'exploitation selon la délibération de reprise anticipée du résultat en date du 25/02/10 comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2009.

POUR MEMOIRE	2008
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	508 157,71 €
Plus -values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	-
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	508 157,71 €
<u>A/ EXCEDENT AU 31/12/09</u>	530 590,05 €
<u>Affectation obligatoire :</u>	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
<u>Solde disponible :</u>	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves compte 1068	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pourF)	530 590,05 €
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... (N+2) (1))	-
<u>B/ DEFICIT AU 31/12/20..</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)95	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 20... ..(N+2) (1))	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<u>C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT</u>	
<u>ANTERIEUR REPORTE</u>	

(1) N + 1 pour les services non érigés en régie

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Docteur *André GARRON*

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

30 JUN 2010
06 JUL 2010

